

Procès-verbal de la séance du CC du 8 septembre 2020 à la Grande Salle, 20h15

Présidence : M. Christian Marrel Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 25 juin 2020

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale et M. Mathieu Rochat, boursier communal. Il salue dans le public M. Dominique Gamboni, responsable du service technique. La presse est représentée par M. Lambelet pour le Courrier d'Oron-Lavaux.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 33 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées: Mmes les Conseillères C. Aubert, H. Grossenbacher, S. Manné, C. Neven, L. Ogliaro, S. Rainotte, A. Recchia, C. Touati, D. Zamaros, B. Vogel et A. Zoia. MM. les Conseillers D. Annese, F. Bovey, P. Bugnon, C. Dupertuis, B. Favre, Y. Favre, S. Gabella, B. Grossenbacher, R. Mettraux, P. O'Neil, A. Roth, E. M. Ruchet, C. Stutz, J.-M. Waldmeyer et F. Zuercher.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Le président passe à l'Ordre du jour. Sans remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 25 juin 2020 est mis en discussion. Sans commentaire, il est accepté à la majorité et 2 abstentions.

2. Assermentation de Monsieur Damien Cuche

Le président présente M. Damien Cuche, avant de prier le nouveau membre de s'avancer.

Le texte officiel est lu et le conseiller prête serment. Il est applaudi par l'assemblée et rejoint nos rangs.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le président prie l'assemblée de se lever en mémoire de Mme Tatiana Honegger, ancienne conseillère communale, pour quelques instants de recueillement.

Il résume ensuite les principaux évènements depuis notre dernière séance :

- Assermentation du nouveau Municipal le 1^{er} juillet

- Le 17 juillet, remise du « Livre d'Or » au Syndic sortant Gustave Muheim. Le président fait lecture du mot de remerciement au Conseil communal
- Assermentation de la nouvelle Syndique le 27 juillet

4. Communications de la Municipalité

Le président passe la parole à la Syndique, puis aux membres de la Municipalité. M. le Municipal P. Michelet est absent pour cause de vacances.

Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications

de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La commission n'a pas de communication.

de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a pas de communication.

du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bartolacelli n'a pas de communication.

du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Mme Gygi lit un résumé du PV de la séance du 25 juin 2020 du conseil intercommunal de l'ORPC. Les comptes 2019 ont été acceptés à l'unanimité. Ils bouclent sur un excédent de revenus de Fr. 93'420.80, porté dans un fonds de réserve. Le coût réel par habitant payé par chaque commune est de Fr. 21.73. La commission de gestion sera dorénavant nommée pour toute la durée de la législature. Le président a remercié le commandant et la PC pour son travail et son engagement durant la période de la COVID-19, L'importance de la complémentarité de la PC avec l'armée durant cette période a été maintes fois soulevé par les médias et fut un bon test pour fonctionnement de cette nouvelle entité.

6. Préavis N° 05/2020 - Comptes 2019

Comme indiqué dans la convocation, le rapport de la Commission des Finances n'est pas lu devant l'assemblée. M. J.-P. Bolay intervient pour souligner, comme indiqué par le Municipal des finances et dans les conclusions du rapport, que le budget 2021 s'annonce avec des nuages noirs et malgré un résultat positif en 2019, la situation dans les années à venir sera extrêmement difficile.

Le président ouvre la discussion sur le préavis. La parole n'est pas demandée.

Il parcourt ensuite le document des comptes, page par page.

Se référant au rapport de la CoFin, M. Markides revient sur les préavis bouclés en 2019, en particulier le préavis 14/2015. Dans ce préavis, seuls les travaux sur la route des Monts-de-Lavaux ont été effectués, mais le préavis est considéré comme bouclé. Des travaux étaient prévus sur la route de Burenoz et des Chaffeises, il demande si ces travaux seront effectués et quand. Mme la Syndique répond qu'effectivement les travaux n'ont pas pu être effectués en même temps, car ils étaient trop conséquents. Un nouveau préavis sera présenté par M. Michelet. M. Markides rappelle que le préavis avait été fait en espérant des subventions du canton avant un certain délai. Mme Greiner indique que le Burenoz n'était pas concerné par ces subventions. De plus certaines décisions comme le passage d'une conduite de gaz avec la commune de Lausanne et la mini-hydraulique étaient en suspens (projets abandonnés depuis lors). Une séance a eu lieu avec les riverains par rapport à la vitesse et M. Michelet prévoit de présenter dans la mesure du possible un préavis avant la fin de la législature et une demande sera faite en même temps de passer cette zone à 30 km/h.

Sans autre question sur les comptes, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à la majorité, avec 1 avis contraire.

7. Rapport de Gestion de la Municipalité pour l'année 2019

Comme indiqué dans la convocation, le rapport de la Commission des Finances n'est pas lu devant l'assemblée. Le président lance la discussion sur les documents.

M. Mayor a une précision sur la page 42 du rapport de gestion, concernant le dépassement de vitesse de plus de 15 km/h, qui passe de 27 infractions à 17, et non pas de 26 à 17. Diverses coquilles sur les chiffres ont été constatées, et les mêmes erreurs se retrouvent dans le rapport de la CoGest.

Mme Schiesser intervient pour une précision sur la page 19 du rapport de la CoGest. La taxe sur les équipements communautaires n'est pas obligatoirement perçue à la délivrance de chaque permis de construire, mais seulement s'il y a eu une plus-value pour la parcelle, par une augmentation sensible du potentiel constructible. Dans les frais d'équipements scolaires mentionnés, doivent aussi être pris en compte les frais d'équipements pré-scolaires et para-scolaires.

M. Mayor a une question sur la page 17 du rapport de la CoGest. Il est mentionné que la commune n'a pas de projet d'équipements solaires pour ses propres bâtiments, aucune étude n'ayant montré un réel bénéfice. M. Mayor demande si aucune étude n'a été effectuée ou si les études ont démontré que ce n'était pas rentable, alors que 52 installations privées ont été réalisées en 2019 et qu'elles semblent rentables. Mme Dupertuis indique que des études avaient été faites lors de la construction de la 3^e étape du collège. A ce moment-là, une installation était trop onéreuse par rapport au budget. Les toitures sont prêtes à accueillir une infrastructure de panneaux solaires, tout comme la toiture plate du bâtiment administratif, avec cependant des contraintes liées à ce genre d'équipements.

Sur la page 8, M. Da Silva note qu'il reste des travaux à faire de mise en séparatif à la route du Signal et au chemin de la Cita, pour un montant total non encore chiffré précisément de l'ordre de quelques millions. Pour quand sont-ils prévus ? M. Favre répond que de nombreux travaux ont été réalisés au fil du temps et qu'il reste effectivement ces deux parties résiduelles. Ces travaux n'ont pas été prévus dans le plan d'investissements de cette législature. Ils seront probablement intégrés dans le plan de la prochaine législature, au mieux 2022 ou dans les années suivantes si cela peut attendre. La priorité sera certainement donnée aux travaux de Burenoz-Chaffeises. Mme Schiesser ajoute que ce sera un investissement important en rapport au peu de maisons qui sont raccordées à ces routes, en comparaison à Chaffeises où il y a des immeubles.

M. Mayor revient sur la page 17 et les dégâts dus à la panne d'électricité et l'évocation du renouvellement des couvertures d'assurance. Est-il prévu ou envisagé d'avoir des assurances collectives avec les communes voisines pour avoir des rabais de quantité ? A sa connaissance, M. Favre indique que cette possibilité n'a pas été étudiée. Le portefeuille d'assurances est étudié avec un courtier et la possibilité d'avoir un seul assureur pour obtenir un avantage financier est évoqué.

Sans autre question, le président passe à la lecture des conclusions, puis au vote. Le rapport de gestion pour l'année 2019 est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

8. Election du Bureau (pour une année)

Le règlement du Conseil ne précise pas la durée du mandat de président, mais il est d'usage que le président fonctionne durant 2 ans, voire 3. Après deux années et quelques mois, M. Marrel ne sollicite pas de nouveau mandat, qui prendra fin au 30 septembre. Pour le remplacer, il propose la candidature de M. Olivier Guignard, 2^e vice-président, en rappelant que le 1^{er} vice-président a quitté le Conseil fin juin. M. Guignard est élu par acclamation.

Les postes de 1^{er} et de 2^e vice-président(e) sont donc à repouvoir. M. Guignard propose au poste de 1^{er} vice-présidente Mme Sandra Gillard. Elle est élue par acclamation. Pour le poste de 2^e vice-président, M. Guignard propose M. Alexis Kalogeropoulos qui est élu par acclamation.

Les scrutateurs en place, Mme P. Salathé et M. M. Markides, se représentent, tout comme les scrutateurs suppléants, Mme A. Recchia et M. P. Bugnon. Ils sont reconduits par acclamation.

9. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e)

Le président présente la candidature de M. Vladimir Novak. Ce dernier est élu par acclamation.

10. Nomination d'un nouveau membre à la Commission des finances

Le président passe la parole au président de la CoFin, M. J.-P. Bolay. Il indique qu'un poste est à repouvoir suite à l'élection de M. J.-C. Favre à la Municipalité. Il présente la candidature de M. Christian Marrel. Ce dernier est élu par acclamation.

11. Nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant du Conseil communal pour l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis pour la fin de législature 2016-2021

La Municipalité propose M. J.-C. Favre comme délégué et Mme N. Greiner comme déléguée suppléante. Les candidats proposés sont nommés par acclamation.

12. Divers et propositions individuelles

M. Mayor indique que plusieurs chiffres des tableaux des pages 42 et 43 du rapport de gestion, concernant les statistiques des activités de la Police Est Lausannoise sur notre territoire, ne correspondent pas aux chiffres du rapport de gestion de l'Association (radar mobile, lieux de contrôle, activités de la police-secours et amendes d'ordre). Il informera la Syndique par écrit des différences constatées. Mme Greiner a obtenu les statistiques également par l'Association de Police Est Lausannois en début d'année et s'informera auprès de Comité de direction.

Le rapport de gestion 2019 de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois est disponible sur le site Internet <u>www.police-el.ch</u> rubrique Organisation → Conseil intercommunal → Documentations → Rapports de gestion

https://www.police-el.ch/media/155061/rapport-de-gestion-asel-2019.pdf

Voir les tableaux des pages 25 à 28 du rapport 2019.

M. Guignard intervient pour remercier le Conseil pour la nomination d'un Bureau grandement renouvelé, en se basant sur les personnes expérimentées qui œuvrent depuis plusieurs années : les scrutateurs, l'huissier et le secrétaire. Le Bureau fera le nécessaire pour que le débat démocratique puisse continuer à se dérouler dans les meilleures conditions.

Le 8 octobre prochain, la Municipalité souhaite faire une présentation aux Conseillers du nouveau Plan d'affectation communal (PACo). Le Bureau décidera si un Conseil sera convoqué ou si une simple invitation pour cette présentation sera envoyée aux membres.

M. Marrel conclut en indiquant l'honneur et la joie qu'il a eu de présider les débats et nous remercie pour la confiance témoignée pendant son mandat.

Il est 21h36 lorsque le président clôt la séance du 8 septembre 2020.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président

Christian Marrel

le secrétaire

Didier Bérard

Distribution:

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture